



**ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS  
DE FRANCE**

Groupe Charles Granvigne  
Combe Valton  
21240 Talant

*Groupe EEDF Charles Granvigne*

*Chemin de la Combe Valton*

**21240 TALANT**

# **Projet pédagogique**

**Année scolaire 2017 - 2018**

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Généralités</b> .....	<b>4</b>
1.1. <i>Le projet éducatif des Eclaireuses et Eclaireurs de France</i> .....	4
1.2. <i>Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent un projet d'éducation basé sur une auto éducation progressive collective</i> .....	4
1.3. <i>Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent une auto gestion de la vie quotidienne, terrain d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité</i> .....	5
1.4. <i>Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent l'organisation d'activités et de projets, avec la nature comme terrain d'aventure, de découverte, d'expérience</i> .....	5
1.5. <i>Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent un partenariat éducatif entre les équipes et les familles</i> .....	5
1.6. <i>La méthode scout</i> .....	6
<b>2. Les intentions éducatives</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Objectifs pédagogiques et moyens de mise en œuvre</b> .....	<b>7</b>
<b>4. Fonctionnement</b> .....	<b>7</b>
4.1. <i>Effectifs accueillis</i> .....	7
4.2. <i>Encadrement</i> .....	7
4.2.1. <i>Organisation</i> .....	7
4.2.2. <i>Composition de l'équipe</i> .....	8
4.2.3. <i>Qualifications de l'encadrement</i> .....	8
<i>NB : Les contenus pédagogiques du BAFA ont évolué en janvier 2012 par l'attention particulière apportée à deux points précis :</i> .....	9
<b>5. Moyens matériels</b> .....	<b>9</b>
5.1. <i>Infrastructure pour les week-ends sous tentes</i> .....	9
5.2. <i>Matériel éducatif</i> .....	10
5.3. <i>Matériel de camping</i> .....	10
<b>6. Vie quotidienne</b> .....	<b>11</b>
6.1. <i>Les repas (week-ends avec hébergement)</i> .....	11
6.2. <i>Hygiène corporelle (week-ends avec hébergement)</i> .....	12
6.3. <i>Couchage</i> .....	13
6.3.1. <i>Lutins et Louveteaux</i> .....	13
6.3.2. <i>Eclés, aînés</i> .....	13
<b>7. Sécurité</b> .....	<b>13</b>
7.1. <i>Sur les lieux de week-ends avec hébergement sous tentes</i> .....	13
7.2. <i>A l'extérieur du site de camping ou des locaux d'activités</i> .....	14
7.3. <i>Soins et gestes d'urgence</i> .....	14
<b>8. Législation</b> .....	<b>14</b>
8.1. <i>Tabac, alcool, drogues</i> .....	14
8.1.5. <i>Participant fumeur</i> .....	15
8.1.6. <i>Encadrant fumeur</i> .....	15
8.2. <i>Activités, vie quotidienne</i> .....	15
<b>9. RELATIONS ADULTES/ENFANTS/PARENTS</b> .....	<b>15</b>

<b>10.</b>	<b>Projet d'activités</b> .....	<b>17</b>
10.1.	<i>Journée type en mini-camp</i> .....	17
10.2.	<i>Journée type du dimanche</i> .....	17
<b>11.</b>	<b>Activités spécifiques</b> .....	<b>18</b>
11.1.	<i>L'exploration</i> .....	18
11.2.	<i>La randoloup</i> .....	18
<b>12.</b>	<b>Calendrier des activités</b> .....	<b>18</b>

## 1. Généralités

### 1.1. Le projet éducatif des Eclaireuses et Eclaireurs de France

- 1.1.1. L'Association des Eclaireuses et Eclaireurs de France a pour but de contribuer à la formation de la jeunesse par l'animation de sociétés de jeunes selon les principes et pratiques du scoutisme. L'Association est un Mouvement de jeunesse qui, dans une perspective d'éducation permanente, réunit des enfants, des adolescents et aussi des adultes qui prennent ensemble des responsabilités et, par ce moyen, poursuivent leur formation.
- 1.1.2. L'Association, laïque comme l'École publique, est ouverte à toutes et à tous, sans distinction d'origines ou de croyances. Elle ne relève d'aucun parti ni d'aucune église et s'interdit toute propagande religieuse, philosophique ou politique. Chacun de ses membres est assuré de trouver, au sein de l'Association, respect et compréhension.
- 1.1.3. S'imposant le respect effectif de la dignité et des virtualités propres à chacun de ses membres, l'Association, ouverte aux garçons et aux filles, pratique la coéducation.
- 1.1.4. L'Association vise à former des citoyens qui connaissent et aiment leur pays, qui sont conscients des problèmes sociaux et attachés à les résoudre. L'Association ne sépare pas ce devoir civique de la lutte pour libérer l'homme et la femme de tout asservissement. Elle s'efforce de promouvoir la nécessaire entente entre les peuples par la pratique de la fraternité entre tous les jeunes de tous les pays et s'engage à lutter contre toute forme de racisme. Elle apprend aux enfants, aux jeunes et aux adultes à connaître et comprendre le monde dans lequel ils vivent, et engage tous ses membres à agir pour protéger et faire respecter l'équilibre et l'harmonie de notre environnement.

Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le mouvement. Il s'ancre dans le registre des valeurs et aussi des conceptions idéologiques. Le projet éducatif des EEDF est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part. Pour mettre en œuvre ce projet, l'association des EEDF propose des principes éducatifs et des éléments de méthodes que les équipes d'animation adaptent dans le cadre de l'élaboration et de la réalisation de leurs projets pédagogiques.

### 1.2. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent un projet d'éducation basé sur une auto éducation progressive collective

- 1.2.1. Le jeune, individu à part entière, possède la capacité de se développer dans tous les domaines et d'être acteur de son propre développement. En vivant des expériences, en explorant, en découvrant, l'enfant et le jeune construisent chacun leur propre identité, dans un processus d'**éducation par l'action**.

- 1.2.2. Cette **auto éducation** se fait au rythme de chacun et selon des méthodes adaptées à chaque tranche d'âge. La vie en **petites équipes** ou au sein du groupe contribue à cette édification, en fournissant des repères, en créant des liens contribuant à la progression personnelle de chacun.
- 1.2.3. L'accueil de **public spécifique**, en intégration ou en groupe, fait l'objet d'une prise en compte des besoins, des limites et d'une adaptation du projet.

### 1.3. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent une auto gestion de la vie quotidienne, terrain d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité

- 1.3.1. **La vie quotidienne en pleine nature**, nécessite une attention et une implication de tous, dans la mise en œuvre et le maintien de conditions d'hygiène satisfaisantes. Elle fournit aussi les moyens d'une éducation basée sur des rapports harmonieux entre l'homme et son milieu de vie, assez loin des problèmes de consommation et de confort.
- 1.3.2. Pendant l'année, le scoutisme se vit à travers l'organisation d'activités à la journée, de **week-end** et de **mini séjours** en camping dès que les conditions le permettent. **La vie en petites équipes** est indispensable à l'autogestion. Elle facilite l'apprentissage de la solidarité. L'organisation des tâches quotidiennes relève dès que possible de la petite équipe au sein de laquelle les enfants sont associés à toutes les missions. Les repas font l'objet de **menus élaborés et préparés par les enfants** (cuissons sur table à feu, réchauds, repas trappeur).
- 1.3.3. **L'autonomie et l'autogestion** des jeunes sont balisés par des repères temporels et spatiaux clairement établis.

### 1.4. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent l'organisation d'activités et de projets, avec la nature comme terrain d'aventure, de découverte, d'expérience

- 1.4.1. **La pédagogie du projet** au cœur de toute démarche. Les enfants et les jeunes sont associés aux choix, décisions, réalisation, évaluation des projets d'activités qu'ils construisent ou auxquels ils sont associés.
- 1.4.2. **Le jeu et l'activité** sont les moteurs de l'apprentissage et de l'éducation. **Des projets en autonomie**, peuvent être organisés par les adolescents et préadolescents. L'« explo » concerne des jeunes âgés de 11 à 15 ans, en petite équipe.
- 1.4.3. Une préparation minutieuse et une organisation contrôlée par l'équipe, leur permet de vivre une aventure de quelques jours en autonomie.

### 1.5. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent un partenariat éducatif entre les équipes et les familles

- 1.5.1. L'équipe d'animation est associée à la **construction du projet pédagogique** et l'équipe technique doit en être partie prenante. L'organisateur met en œuvre les moyens nécessaires à **l'évaluation et la formation des responsables** et pose des règles de vie explicites concernant le tabac, l'alcool, les drogues, le temps de sommeil...

- 1.5.2. Les parents sont **des partenaires éducatifs** informés, associés au maximum, au projet. Les activités d'année, en proximité géographique, permettent de s'ouvrir sur la vie locale ; le camp doit être l'occasion de découvrir une région, ses habitants, son environnement.

## **1.6. La méthode scout**

- 1.6.1. L'adhésion volontaire du jeune à des principes communs (règle d'or, charte des aînés, etc.).
- 1.6.2. Une vie en petits groupes (équipages, cercle, ronde)
- 1.6.3. Une éducation par L'action.
- 1.6.4. Un système de progression personnelle (trace d'étoiles, carnet d'aventures).
- 1.6.5. Un cadre symbolique (fictions, signes d'appartenance...).
- 1.6.6. La vie dans la nature.
- 1.6.7. Une relation adulte/jeune.

## **2. Les intentions éducatives**

- 2.1. Faire connaître, comprendre et appliquer les valeurs de l'association : coéducation, mixité, citoyenneté, solidarité, respect de l'environnement.
- 2.2. Sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement et leur faire découvrir des moyens simples d'action en faveur de l'écologie.

### 3. Objectifs pédagogiques et moyens de mise en œuvre

Objectifs	Moyens
Faire connaître et comprendre les valeurs de l'association.	Débattre sur des sujets d'actualité Découvrir de manière ludique Mettre en œuvre des actions de solidarité
Faire découvrir aux participants des techniques de scoutisme.	Privilégier les activités de plein air Réaliser des week-ends campés Faire des constructions Apprendre des chants, à faire du feu, à utiliser un couteau, faire du froissartage Apprendre le vivre ensemble Découvrir la nature Proposer des observations
Montrer aux participants l'importance de la protection de notre environnement et leur proposer des moyens d'action simples.	Faire découvrir la faune et la flore locale Réaliser un herbier Construire un potager avec des temps de jardinage Découvrir les vertus de diverses plantes Développer les capacités d'observation de l'environnement Participer à une opération de ramassage des déchets dans la ville Réaliser un week-end zéro déchets Prioriser l'utilisation de l'énergie solaire lors de week-end
Participer à la vie de la commune.	Participer à des actions solidaires Participer à l'animation de la commune Respecter et faire respecter les biens et les personnes

### 4. Fonctionnement

#### 4.1. Effectifs accueillis

- ◆ L'accueil des enfants se fait à partir de l'âge de six ans révolus.
- ◆ Lutins (6-7 ans) : 2
- ◆ Louveteaux (8-11 ans) : 10
- ◆ Eclés (11-15 ans) : 10
- ◆ Aînés : (15-19 ans) : 8

#### 4.2. Encadrement

##### 4.2.1. Organisation

- ◆ Chaque branche (tranche d'âges) est encadrée par des responsables d'animation (animateurs) et est coordonnée par un responsable de

branche. En fonction du projet d'activités et des tâches de la vie quotidienne, les animateurs peuvent être amenés à encadrer plusieurs tranches d'âges.

- ◆ Les activités et la vie collective à l'année sont préparées lors de réunions programmées avant chaque trimestre avec l'ensemble de l'équipe, et évaluées lors de points quotidiens au cours de l'année.

#### *4.2.2. Composition de l'équipe*

- ❖ Directeurs : Caroline DEMARQUOY, Denis BEUCHOT
- ❖ Intendant : Paul BERNARD
- ❖ Assistant sanitaire : Corentin STENGER et Caroline DEMARQUOY
- ❖ Responsable de branche « lutins et louveteaux » (6-11 ans) : Rémi BOURGOIN
- ❖ Responsables d'animation « lutins et louveteaux » (6-11 ans) : Luc BERNARD, Vincent MICONNET, Corentin STENGER.
- ❖ Responsable de branche « éclés » (11-15 ans) : Sophie VIARDOT
- ❖ Responsables d'animation « éclés » (11-15 ans) : Paul BERNARD, Luigi RUBAGOTTI.
- ❖ Référents aînés (15-17 ans) : Caroline DEMARQUOY, Denis BEUCHOT

#### *4.2.3. Qualifications de l'encadrement*

- ❖ Denis BEUCHOT :
  - BAFD
  - SST
- ❖ Caroline DEMARQUOY :
  - BAFD
  - BAFA
  - PSC1
- ❖ Luc BERNARD :
- ❖ Paul BERNARD :
  - BAFA
  - PSC1
- ❖ Rémi BOURGOIN :
  - BAFA
  - PSC1
- ❖ Vincent MICONNET :
  - BAFA
- ❖ Cécile PRUDON :
  - Stagiaire BAFA
  - SST



- ❖ Luigi RUBAGOTTI :
  - BAFA stagiaire
- ❖ Sophie VIARDOT :
  - BAFA
- ❖ Corentin STENGER :
  - BSB

**NB : Les contenus pédagogiques du BAFA ont évolué en janvier 2012 par l'attention particulière apportée à deux points précis :**

- ◆ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs, les sensibiliser aux conduites addictives et pratiques sexuelles à risque, en étant en capacité d'apporter une réponse adaptée si besoin.
- ◆ Construire une relation de qualité avec les mineurs et veiller à prévenir toute forme de discrimination.

La direction pourra en début d'année demander à chaque BAFA de décliner ces deux objectifs pédagogiques en les appliquant concrètement durant l'année : chacun pourra ainsi noter sa progression dans le temps et trouver avec la direction des temps d'échange appropriés.

## **5. Moyens matériels**

### **5.1. Infrastructure pour les week-ends sous tentes**

Lutins/Louveteaux

- ◆ 2 tentes Ténéré pour le couchage

Eclés

- ◆ 1 tente de Patrouille pour les filles
- ◆ 2 tentes de Patrouille pour les garçons

Aînés

- ◆ 2 tentes Decathlon pour les garçons
- ◆ 1 canadienne pour les filles

Encadrement

- ◆ 3 tentes Maréchal Oléron
- ◆ 1 tente Khyam automatique Scarfell.
- ◆ 1 tente Alpina

Commun

- ◆ 1 tente cuisine Trigano
- ◆ 1 tente activités Carbet
- ◆ 1 grand tipi (veillées, jeux)

## 5.2. Matériel éducatif

- ◆ Bibliothèque de jeux,
- ◆ Activités manuelles d'intérieur et d'extérieur, outillage,
- ◆ matériel de théâtre ou cirque,
- ◆ petit matériel éducatif,
- ◆ bureautique et consommables, etc.

## 5.3. Matériel de camping

- ◆ Grosse vaisselle, vaisselle individuelle (rangée dans des caisses plastique fermant hermétiquement)
- ◆ réchauds
- ◆ Tables : 4 ensembles brasserie pour le réfectoire, 1 table brasserie pour la cuisine
- ◆ 3 tables pour réchauds
- ◆ 2 tables camping pliantes avec tabourets pliants pour les responsables
- ◆ outils pour les constructions
- ◆ système d'éclairage solaire sur 12 V
- ◆ 1 réfrigérateur gaz
- ◆ 2 grandes glacières pour le transport de produits frais
- ◆ 2 conteneurs isothermes pour liaisons chaudes
- ◆ Dispositif pour conservation des échantillons
- ◆ Panneau d'affichage

## 6. Vie quotidienne

### 6.1. Les repas (week-ends avec hébergement)

- 6.1.1. Les repas sont pris en commun. Les menus sont composés par la personne chargée de l'intendance qui prépare les ingrédients destinés à la fabrication du repas et les remet au responsable de cuisine. Les jeunes participent à l'élaboration du repas et à la distribution des plats à l'ensemble du camp. S'il s'agit d'un mini-camp sous tente, une tente spécialement réservée à l'usage de la cuisine est équipée des ustensiles nécessaires. Sa conception permet un nettoyage régulier des tentures.
- 6.1.2. Les menus sont établis par l'équipe de direction afin de garantir l'équilibre alimentaire. C'est dans ce même objectif que l'équipe d'animation peut être amené à astreindre un jeune à manger de chaque plat. Les menus peuvent cependant être pensés par les jeunes, dans ce cas, ils seront validés par l'équipe de direction, afin de s'assurer également du respect de l'équilibre alimentaire.
- 6.1.3. Les conditions sanitaires de propreté corporelle et vestimentaire sont rappelées par écrit et oralement de façon régulière à toutes les personnes participant à la fabrication des repas par le directeur, l'intendant, ou l'assistant sanitaires qui en sont garants.
- 6.1.4. L'intendant met à disposition de l'ensemble des participants la grille de menus. Il remet au responsable de cuisine les recettes permettant la préparation du repas.
- 6.1.5. Les repas sont préparés par des adultes et enfants ayant pris soin préalablement de se laver et de porter des habits propres.
- 6.1.6. Les produits préparés sont protégés des insectes par des films alimentaires.
- 6.1.7. L'ensemble des informations relatives aux produits (stock, fournisseur, code barre, numéro de lot, date de péremption) est tenu à jour dans un registre papier ou informatisé.
- 6.1.8. Les produits chauds sont placés dans des récipients isothermes qui ne sont ouverts qu'au moment du service. La température de service ne doit pas être inférieure à 63°C. La température relevée au cœur du produit est inscrite sur un registre.
- 6.1.9. Les produits frais sont conservés au réfrigérateur jusqu'au moment du service. Deux relevés de température sont effectués chaque jour dans chaque réfrigérateur.
- 6.1.10. Les produits surgelés sont transformés dès leur réception. Ils ne peuvent en aucun cas être conservés dans un réfrigérateur en l'absence de congélateur.

- 6.1.11. Des échantillons sont recueillis, placés dans des sachets prévus à cet effet et étiquetés. Ils seront présentés en cas de contrôle ou d'affection collective.
- 6.1.12. A l'issue du repas, tous les restes sont jetés, y compris les aliments transformés non consommés.
- 6.1.13. Les produits mis à disposition mais non utilisés sont remis à l'intendant qui décide de leur remise en stock ou de leur destruction en fonction des denrées.
- 6.1.14. La vaisselle est mise en œuvre immédiatement à l'issue du repas. Elle est ensuite désinfectée avec des produits conformes aux normes en vigueur.
- 6.1.15. Le nettoyage des tables est réalisé avant la mise de table et immédiatement après la fin de la vaisselle.
- 6.1.16. La participation des jeunes et responsables à ces diverses activités se fait par équipe de vie selon une grille de roulement permettant une répartition équitable de la charge de travail lors des repas communs.

## **6.2. Hygiène corporelle (week-ends avec hébergement)**

- 6.2.1. Un temps de toilette est prévu soit le matin avant le début des activités soit en fin d'après-midi, les horaires étant fixés en fonction du nombre de participants dans chaque branche.
- 6.2.2. Les enfants iront à la toilette de façon non mixte. Un responsable du même sexe restera à l'extérieur de la douche pour s'assurer du bon déroulement de la toilette. Pour les enfants de moins de 8 ans l'animateur peut être présents à proximité afin d'aider l'enfant dans la réalisation des gestes d'hygiène. Pour les enfants de plus de 8 ans l'animateur pourra être amené à entrer dans les douches en cas de nécessité tout en respectant la pudeur et l'intimité des jeunes.

### **6.3. Couchage**

Les lieux de couchage sont distincts en fonction des tranches d'âge.

#### **6.3.1. Lutins et Louveteaux**

6.3.1.1. Les plus jeunes dorment dans des tentes adaptées à leurs besoins en cas de camping ou dans des dortoirs si l'hébergement a lieu dans des locaux. Ils sont accompagnés au couchage par leurs animateurs qui les rassurent et veillent au bon déroulement du couchage. Le couchage est non mixte. Les animateurs sont disposés à proximité des lieux de couchage des enfants.

6.3.1.2. Le lieu de couchage des lutins et de louveteaux est situé à proximité d'un bloc sanitaire et les enfants sont accompagnés pour aller aux WC la nuit en extérieur.

#### **6.3.2. Eclés, aînés**

6.3.2.1. Le couchage est non mixte et organisé en fonction des équipes. Les responsables s'assurent du bon déroulement du couchage.

## **7. Sécurité**

### **7.1. Sur les lieux de week-ends avec hébergement sous tentes**

7.1.1. Les tentes sont installées de façon groupée et les tentes de l'encadrement sont disposées sur le pourtour afin de pouvoir contrôler tous les accès possibles au campement.

7.1.2. Sur le camp et aux abords du camp les responsables peuvent communiquer avec des radios longue portée.

7.1.3. Le camp est éclairé la nuit par lampes solaires.

7.1.4. Les règles de sécurité sont expliquées aux participants et rappelées régulièrement aux jeunes par l'encadrement. Elles sont affichées à la vue de tous et font partie des règles de vie non négociables :

7.1.5. Les lutins et les louveteaux doivent être accompagnés d'un responsable pour sortir du site de camping.

7.1.6. Les éclés et les aînés doivent demander l'autorisation d'un responsable pour sortir du site de camping.

7.1.7. Les parents fournissent une autorisation pour les activités hors du camp.

7.1.8. La nuit, les lutins et les louveteaux doivent être accompagnés pour se déplacer sur le site de camping.

7.1.9. Il est défendu de jouer avec les animaux qui pourraient se trouver sur les lieux.

7.1.10. En cas de présence d'un adulte étranger à l'équipe d'encadrement sur le camp, il faut le signaler immédiatement à un responsable.

## **7.2. A l'extérieur du site de camping ou des locaux d'activités**

- 7.2.1. Dans tous les cas, aucune sortie ne doit se faire sans accord préalable du directeur.
- 7.2.2. Les règles de sécurité sont rappelées aux enfants avant chaque sortie du camp :
- 7.2.3. Personne ne doit rester seul. Des groupes d'au moins 3-4 participants sont constitués et sont consignés par l'équipe d'encadrement. La modification de leur constitution n'est possible qu'avec accord de l'équipe d'encadrement.
- 7.2.4. Sur la route, on marche sur l'accotement en file indienne derrière la glissière de sécurité si possible.
- 7.2.5. Les encadrants sont responsables de la bonne application du code de la route.
- 7.2.6. Aucun groupe ne part en randonnée sans le « kit rando » contenant :
  - ◆ Feuille de consignes de sécurité
  - ◆ Feuille de consignes en cas d'accident
  - ◆ Un moyen de communication longue portée en état de marche (téléphone ou talkie-walkie)
  - ◆ 2 Gilets de sécurité fluorescents
  - ◆ Trousse de secours
- 7.2.7. Aucun groupe ne part en promenade sans moyen de communication et kit rando
- 7.2.8. Le port du foulard est obligatoire.
- 7.2.9. Lors des déplacements à pied en groupe, les animateurs sont répartis tout le long du groupe, dont un à l'avant et un à l'arrière équipés de gilets de sécurité, et veillent au respect des règles de sécurité.
- 7.2.10. Lors des randonnées ou des promenades avec tout le groupe, les animateurs se servent de dispositifs pour communiquer et ainsi s'assurer que les jeunes restent groupés et respectent les règles de sécurité.

## **7.3. Soins et gestes d'urgence**

- 7.3.1. Au cours des activités, les soins sont dispensés par le responsable de l'infirmierie qui peut être assisté si besoin d'un membre de l'équipe d'encadrement titulaire d'un diplôme de secourisme.
- 7.3.2. L'infirmierie est installée dans un espace réservé à cet usage et est équipée de matériel de premiers soins, de couvertures de survie, et d'une malle fermant à clef pour le stockage des éventuels traitements médicaux.
- 7.3.3. Toutes les prises en charge médicamenteuses accompagnées de leurs ordonnances doivent être signalées à l'assistant sanitaire afin d'être consignées dans le registre. Aucun traitement médicamenteux ne sera délivré en l'absence de l'original de l'ordonnance.

## **8. Législation**

### **8.1. Tabac, alcool, drogues.**

- 8.1.1. La consommation d'alcool est interdite pour tous les participants.

- 8.1.2. La consommation d'alcool est interdite pour l'encadrement dans les locaux et sur le lieu du camp.
- 8.1.3. Tout manquement à ces règles fera l'objet de sanctions de la part de l'équipe de direction.
- 8.1.4. Un coin fumeur sera mis en place, conformément aux lois en vigueur. Les personnes qui souhaitent fumer le feront en toute discrétion hors de la vue des participants non fumeurs et à des heures qui n'entravent pas le bon déroulement des activités.

#### 8.1.5. *Participant fumeur*

- 8.1.5.1. Il est formellement interdit de fumer pendant les temps d'activité, les services et les repas. Si un participant souhaite fumer, il devra au préalable y être autorisé et accompagné par un membre de l'équipe d'encadrement. Le participant devra alors se rendre dans un espace prévu à cet effet en dehors du terrain de camp ou des locaux. Aucun jeune participant fumeur ne peut fumer en compagnie de cadres fumeurs dans cet espace réservé. Les parents doivent informer le directeur de l'addiction de leur enfant au tabac afin de permettre une gestion correcte de la situation.

#### 8.1.6. *Encadrant fumeur*

- 8.1.6.1. Les encadrants fumeurs devront utiliser la zone fumeur déterminée à l'extérieur du périmètre des locaux ou du camp et s'assurer de toute la discrétion nécessaire par rapport aux jeunes. D'autre part, la pause cigarette doit être de courte durée afin de ne pas entraver le fonctionnement des activités ou de la vie quotidienne, ni de se substituer à une tâche de la personne. Aucun jeune participant fumeur ne peut fumer en compagnie de cadres fumeurs dans cet espace réservé.

## 8.2. **Activités, vie quotidienne**

La documentation relative à la réglementation est à disposition de l'équipe d'encadrement :

- ◆ Documentation fournie par Jeunesse et Sports.
- ◆ JPA spécial directeur

## 9. **RELATIONS ADULTES/ENFANTS/PARENTS**

- 9.1. L'adulte pendant les activités est vecteur d'exemplarité. Il constitue un modèle pour le mineur qui s'identifie souvent à lui et le copie.
- 9.2. Si l'adulte est respectable, l'enfant se retrouvera dans les valeurs de notre association.
- 9.3. Si l'adulte est fédérateur de respect, le mineur le respectera.
- 9.4. Le responsable d'animation doit bien avoir à l'esprit que toute sa pédagogie éducative reposera sur sa relation avec le mineur. Cette relation se met en place dès le premier contact avec l'enfant.
- 9.5. Les premiers instants sont essentiels et déterminent la suite de leur relation.

- 9.6. L'adulte propose un projet d'activités à l'enfant, au travers de valeurs propres au scoutisme. Son approche du mineur doit être irréprochable et respectueuse.
- 9.7. En tout état de cause, le directeur est le garant du respect de l'accueil de scoutisme : il choisit et élabore son équipe pour ses compétences et complémentarités. Il veille au respect des règles. Il est vigilant à la bonne relation Adultes/Enfants/Adultes.
- 9.8. Durant les activités, les enfants auront la possibilité de contacter leurs proches en respectant les dispositions mises en place par la direction (site internet, téléphone à heures précises, etc.). Si le besoin s'en fait sentir, les enfants pourront appeler leurs parents. Les parents disposent d'un numéro de téléphone qu'ils peuvent joindre en toute occasion qui l'exige : ils seront alors accueillis par un adulte qui répondra à leurs attentes.
- 9.9. A la fin des activités est organisé un temps d'échange permettant à chacun de s'exprimer et de donner son ressenti sur un point particulier, une situation rencontrée lors de celles-ci. Ce temps est formateur pour orienter de nouvelles mesures lors des activités à venir.



## 10. *Projet d'activités*

### 10.1. *Journée type en mini-camp*

Horaire	Lutins/Louveteaux	Eclés, aînés
8h15	Lever, toilette	
8h30	Petit-déjeuner	
9h15	Services, rangement des tentes	
10h00	Activités	
11h00	Préparation du repas	
12h00	Repas puis services	
14h00	Temps calme	Temps en autonomie
	Réunion des responsables	
15h30	Reprise des activités	
17h00	Goûter - suite des activités	
18h00	Préparation du repas	
19h00	Repas puis services	
20h00	Toilettes	
20h30	Veillée	
21h30	Couchage louveteaux	
22h00	Couchage éclaireurs	
22h30	Couchage aînés	

### 10.2. *Journée type du dimanche*

Horaire	Lutins/Louveteaux	Eclés, aînés
10h00	Accueil, jeux de société	
10h15	Petite activité matinale	
10h30	Début de l'activité journalière	
12h00	Repas	
13h00	Réunion des responsables - Temps en autonomie	
13h30	Reprise des activités	
16h30	Goûter	
16h45	Rangement	
17h00	Fin de la journée - Accueil des parents	

## **11. Activités spécifiques**

### **11.1. L'exploration**

- 11.1.1. L'exploration est destinée aux plus de 11 ans. S'inscrivant dans le projet scout, elle permet aux jeunes de partir en randonnée vers une destination fixée d'avance et selon un parcours très précis sans la présence de responsables. Une formation à la topographie est nécessaire. Les jeunes participent à la préparation et la mise en œuvre de ce projet d'activité.
- 11.1.2. Les responsables assurent un ou plusieurs contrôles au cours de la journée avec intervention et mise au point si nécessaire. Ils contrôlent systématiquement les équipes en soirée afin de vérifier leurs conditions d'hébergement et s'assurer du respect de l'ensemble des règles fixées ou négociées.
- 11.1.3. Les jeunes doivent faire un rapport détaillé de leur exploration qu'ils présentent lors d'une veillée à l'ensemble des participants au séjour.
- 11.1.4. Les parents sont invités à signer une autorisation pour la participation de leurs enfants à ce projet formateur.
- 11.1.5. Les jeunes sont observés par l'encadrement au cours des activités qui précèdent l'exploration pour juger de leur autonomie, suffisante ou non. Si ce n'est pas le cas, les jeunes seront accompagnés par leurs responsables.

### **11.2. La randoloup**

- 11.2.1. La randoloup est destinée aux moins de 11 ans. Son fonctionnement est proche de l'exploration mais les enfants sont accompagnés par leurs responsables. Cette activité leur donne une approche de l'autonomie et s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique cyclique en préparant les enfants à participer à l'exploration lorsqu'ils en auront l'âge.

## **12. Calendrier des activités**

Le calendrier des activités est publié sur le site Internet du groupe [www.eedftalant.fr](http://www.eedftalant.fr) au début du trimestre. Il est évolutif et peut être mis à jour en fonction de l'évolution des disponibilités de l'équipe d'animation. Les mises à jour peuvent être faites jusqu'au vendredi soir, exceptionnellement le samedi à midi.